



BTS SAM

BTS Support à l'Action Managériale RNCP 38364

Formation en alternance en contrat
d'apprentissage, gratuite et rémunérée

Début de la formation : Septembre 2024

Durée : 2 ans (1^{ère} année en initial et
2^{ème} en apprentissage) – 675 Heures

Rythme de l'alternance en 2^{ème} année :
→ 2 j/ semaine en centre de formation
→ 3j/semaine en entreprise

Conditions d'admissibilité :
Être titulaire d'un Baccalauréat

Période d'inscription : de Février à Mai

Inscription définitive à compter de la
signature du contrat d'apprentissage

Statuts :

- Contrat d'apprentissage (29 ans maximum)
- Période pro A ou CPF pour les salariés

OBJECTIFS

Le titulaire du BTS SAM apporte son appui à un.e ou plusieurs.e.s cadres, à une équipe projet ou au personnel d'une entité, en assurant des missions d'interface, de coordination et d'organisation dans le domaine administratif. Il contribue à la productivité et à l'image de l'organisation ainsi qu'au développement du travail collaboratif. Ses missions s'inscrivent dans un environnement national et international avec des exigences relationnelles et comportementales essentielles pour interagir dans un contexte professionnel complexe, interculturel et digitalisé.

Il assure aussi la gestion de dossiers et son expertise lui permet de contribuer à l'amélioration des processus administratifs, impliquant des membres et/ou des partenaires de l'organisation.

Niveau 5

Date d'échéance d'enregistrement : 31/12/2027

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

COMPÉTENCES VISÉES

Gérer des projets, les **contrôler** et les **évaluer**

Conduire l'action administrative

Effectuer une veille informationnelle

Contribuer à la productivité et à l'image de l'entreprise

Contribuer à l'amélioration de la qualité de vie au travail

Maîtriser l'utilisation de nouveaux outils numériques

Développer un mode de fonctionnement collaboratif

SECTEUR D'ACTIVITE

- ◆ Juridique
- ◆ Numérique
- ◆ Santé, Service à la personne
- ◆ Évènementiel
- ◆ Bâtiment, Travaux Publics, Transport

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

- ◆ Assistant(e) de manager
- ◆ Technicien(ne) administratif(ve)
- ◆ Chargé(e) de recrutement/de formation/ de relations internationales
- ◆ Assistant(e) de direction / RH / Logistique / Commercial / Marketing
- ◆ Office Manager

MAJ 04.2024

POURSUITE D'ETUDES

Avec un BTS SAM validé, les diplômés peuvent poursuivre en licence professionnelle dans les secteurs du marketing, droit, communication ou ressources humaines, en licence générale Droit-Economie-Gestion... pour devenir par exemple responsable RH, community manager, office manager, agent de la fonction publique sur concours.

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

L'acquisition des connaissances et des aptitudes est appréciée par un **Contrôle en cours de formation** (CCF) et des **évaluations finales** en fin de 2ème année, sous forme d'épreuves écrites ou orales. Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences.

UNITÉS DE FORMATION

- ◆ Culture Générale
- ◆ Anglais
- ◆ Allemand ou Espagnol
- ◆ Culture Economique Juridique et Managériale (CEJM)
- ◆ Optimisation des processus administratifs
- ◆ Gestion de projets
- ◆ Contribution à la gestion des ressources humaines
- ◆ Atelier de professionnalisation

Date d'ouverture : 1^{er} Septembre 2021

https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/dif-fusion/etablissement?id_uai=0610698C

**Résultats
2022 - 2023**

Nombre d'apprentis : 2
 Taux d'insertion : 0 %
 Taux d'interruption en cours de formation : 0 %
 Taux de rupture avec poursuite d'étude : 0 %
 Nombre de candidats présentés à l'examen : 2
 Taux de réussite examen : 100 %
 Taux de poursuite d'étude : 100 %

RÉMUNÉRATION

Salaire minimum brut mensuel d'un salarié en contrat d'apprentissage au 1^{er} Janvier 2024 :

Année d'exécution du contrat	Age de l'apprenti		
	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et +
2024-2025			
BTS 2 ^{ème} année	51 % du SMIC 901.13 €	61 % du SMIC 1077.82 €	100 % du SMIC 1766.92 €



Accessibilité :

L'établissement se situe à 5mn à pied du centre-ville.

Vous êtes en situation de handicap ?

Contactez-nous, nous étudierons les modalités d'accueil

AIDE AUX EMPLOYEURS POUR L'EMBAUCHE D'UN(E) APPRENTI(E)

Une aide exceptionnelle de 6 000 € maximum est accordée aux employeurs qui recrutent des alternants (apprentis et jeunes en contrat de professionnalisation) entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2024, pour la première année d'exécution du contrat.